A propos d'une "formidable" invention allemande

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **7 (1931-1932)**

Heft 14

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-708239

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

serer Landesverteidigung dies nicht. Aber bis zu einem gewissen Grade muß doch auch unsere Landesverteidigung sich der Kriegführung der andern Staaten anpassen, und muß insbesondere auch unsere Bewaffnung, immer unter Berücksichtigung unserer besondern Verhältnisse, modern sein.

Die schweizerische Artillerie war schon 1914 nicht mehr neu; sie war auch sehr wenig zahlreich und unvollständig. Seither ist der große Krieg über die Erde gegangen und in zehn weitern Jahren haben manche Fragen mehr oder weniger abgeklärt werden können, so daß es heute kaum mehr zu früh ist, Bewaffnungsfragen der Artillerie zu studieren. In einem Vortrag über Artilleriebewaffnungsfragen, der in der «Schweizerischen Monatsschrift für Offiziere aller Waffen» veröffentlicht wurde, gelangt Artillerie-Oberstleutnant *P. Curti,* der Vorstand der militärwissenschaftlichen Abteilung der Eidgenössischen Technischen Hochschule in Zürich, zum scheinbar paradoxen Schlusse, daß eine erste Stärkung unserer Artillerie möglich sei durch die Ausrüstung der Infanterie mit den erforderlichen schweren Waffen. Ohne auf die eigentlichen Bewaffnungsfragen der Artillerie einzugehen, seien hier deshalb nur die Ausführungen von Oberstleutnant Curti über Infanteriegeschütze gekürzt wiedergegeben.

Es ist eine der Erfahrungen des großen Krieges, daß es selbst mit dem mächtigsten Artilleriefeuer nie möglich war, vor der angreifenden Infanterie das Gelände nach der Tiefe vom Feinde völlig zu säubern; trotz des Zerstörungsfeuers gegen die Hindernisse und Gräben, trotz des Begleitfeuers, das als Walze schützend vorgelagert war, tauchten immer wieder kleine Ziele auf, die durch die Feuermaschen durchgeschlüpft waren, kleinkalibrige, automatische Waffen, die sofort jedes Weitergehen des Angreifers stoppten. Heute, wo überall das leichte Maschinengewehr eingeführt ist, wird das erst recht wieder der Fall sein.

Um diese schwer definierbaren Punktziele wirksam bekämpfen zu können, muß die Infanterie ein ihr eigens zugeteiltes *leichtes Geschütz* erhalten, das beim Angriff ihre detaillierte Gefechtsdisposition genau kennt, namentlich aber aus der Nähe ihre Nöte (feindliche Maschinengewehre, Gegenstöße) augenblicklich erfaßt und dann rasch eingreift auf nicht zu große Distanz (bis 2 km) und präzis, um mit wenig Munition auszukommen. Das kleine Geschütz fände also rein infanteristische Verwendung, zum Beispiel beim Bataillon, und immer nur dann, wenn die Artillerie der Aufgabe nicht genügen kann. Ueber diese taktischen Notwendigkeiten herrscht wohl nur eine Meinung, dagegen wird um die technische Lösung noch gestritten. Oberstleutnant Curti fordert ein Splittergeschoß, das von oben her einschlägt und die eigene Infanterie leicht und ohne Schwierigkeiten überschießen kann. Das ermöglicht nur die krumme Flugbahn und damit gelangt man auf eine kleine Haubitze oder einen *Werfer.* Er muß der Infanterie folgen können, also zerlegbar sein in Mannestraglasten von 30 kg. Als Beispiel sei ein amerikanischer 7,5-cm-Infanterie-Werfer erwähnt, der mit 130 kg Totalgewicht in vier Lasten ein 6 kg schweres Geschoß 1700 m weit werfen kann.

Eine sehr ernste Aufgabe bietet uns die *Tankabwehr.* Man hat eingesehen, daß für ein Tankabwehrgeschütz ein Kaliber von 45 mm ein Minimum sei, weil es sich nicht nur um ein Durchlochen des Panzers handelt, sondern um gehörige Zerstörung mit reichlich Splittern, Feuer und Rauch. Da die Anforderungen an einen Werfer und an ein Anti-Tankgeschütz ganz verschiedene sind, sind auch Kompromißlösungen, die beides in einer Waffe verwirklichen wollten, sehr unbefriedigend ausgefallen. Es sind also zwei verschiedene Geschütze nötig. Im französischen Infanteriebataillon sind zwei Werfer und eine kleine Kanone vorhanden. Im deutschen Regiment sehen wir als dreizehnte Kompagnie die Werferkompagnie mit vier oder sechs leichten und mittlern Werfern und sechs Geschützen (vorerst Feldkanonen). Wo moderne Tankabwehr noch fehlt, greift man vorläufig auf die Feldkanone. Ihre Verwendung für diese Aufgabe ist aber äußerst unökonomisch, weil ein Geschütz mit dreimal geringerer Wurfleistung genügen würde. Oberstleutnant Curti kommt zum Schlusse, daß das Infanterieregiment eine Batterie Werfer und eine Batterie Geschütze gegen Panzerwagen und Tanks benötige. Diese letzte Aufgabe könnten wir vorerst mit der alten 7,5-cm-Feldkanone lösen, die wir teils geschützweise an die Bataillone abgeben, teils in größerer Zahl motorisiert dorthin werfen könnten, wo das Gelände einem feindlichen Tankangriff günstig ist.

A propos d'une „formidable" invention allemande

Nous tirons de la « Revue Militaire Suisse » de février les lignes suivantes:

« La presse quotidienne a annoncé, avec les superlatifs qui sont d'usage courant dès qu'on parle d'inventions étrangères, la création d'une « formidable » arme à feu dont les caractéristiques seraient telles qu'elles « révolutionneraient complètement la balistique ». On ajoute même que les milieux militaires anglais seraient très impressionnés.

Nos lecteurs savent qu'il s'agit d'une récente invention due à M. Gerlich, ingénieur à Kiel. Ce dernier a réussi à mettre au point un fusil (Hager-Ultra) tirant une balle (projectile de 7 mm pesant 6,5 gr) à grande vitesse initiale (environ 1500 sec.) et susceptible de traverser une plaque blindée de 12 mm, recouverte d'un revêtement bétonné très résistant. On ne nous dit pas à quelle distance ces tirs ont été effectués.

Constatons tout d'abord qu'il est difficile de « révolutionner » la balistique. Cette discipline de l'esprit est soumise à un certain nombre de lois, procédant d'une rigoureuse logique et dont toutes les déductions susceptibles de renouveler cet art ne peuvent échapper au raisonnement mathématique le plus impérieux. Il ne peut donc être question que d'un perfectionnement plus ou moins accentué des matériels actuellement en exploitation, avec toutes les servitudes que comporte obligatoirement toute réalisation nouvelle dès qu'on passe à son application pratique, notamment dans le domaine de l'armement individuel. Tout en suivant avec attention les essais entrepris par l'ingénieur Gerlich, il convient de ne pas oublier que seule nous intéresse la portée pratique d'une telle invention.

Les données techniques nous manquent, qui nous permettraient d'asseoir notre jugement et d'estimer à leur juste valeur les résultats obtenus par M. Gerlich. Contentons-nous, pour l'instant, de rappeler brièvement certains principes qui ont, de tous temps, conditionné la construction et les possibilités balistiques des armes à feu.

Il est parfaitement possible de réaliser une arme portative pouvant abriter un projectile susceptible d'être tiré à une vitesse initiale de 1500 m/s. Ce principe a été largement exploité pendant la dernière guerre, notamment dans l'artillerie lourde. Cependant, la difficulté qui s'attache à la réalisation de telles performances tech-

niques — et c'est surtout le cas des armes à feu portatives — réside dans le dilemme bien connu: augmenter la vitesse initiale, c'est parallèlement augmenter la force produite par l'explosion (combustion) de la poudre. Or, plus cette force est grande, plus doit être résistante l'enveloppe qui la contiendra au moment de l'explosion, ce qui conduit infailliblement à un renforcement du canon, partant à l'augmentation du poids de l'arme. La puissance brutale de l'explosion peut évidemment être quelque peu réduite en adoptant le procédé de la « combustion progressive » de la poudre. Mais nous touchons là à l'un de ces fameux secrets de fabrication que tout inventeur digne de ce nom se garde bien de divulguer.

Du point de vue pratique, une autre question importante est celle du recul, dont la force est en relation directe avec la vitesse initiale, elle-même fonction de la puissance d'explosion du projectile. Cette servitude justifie l'emploi d'un projectile très léger et, le cas échéant, la création d'un dispositif spécial (sorte de frein de bouche) destiné à amortir le choc du recul. Quoi qu'il en soit, on voit que tous ces perfectionnements ne peuvent s'obtenir qu'au préjudice de la rusticité, caractère qu'il convient de maintenir à toute arme de guerre. Rappelons, pour mémoire, que les canons qui utilisent des projectiles à grande vitesse initiale subissent forcément une usure plus rapide.

Du point de vue application pratique, qui n'a cessé de commander le raisonnement que nous venons de faire, il importe de préciser, si paradoxal que cela puisse sembler, que les grandes vitesses initiales ne peuvent être exploitées que dans des armes tirant à courte distance. En effet la vitesse, pareillement l'énergie, diminuent très rapidement avec la distance, dès qu'on emploie le projectile léger dont on a vu qu'il était nécessaire de l'utiliser dans des armes présentant les caractéristiques de l'invention de M. Gerlich. Cette constatation conduirait à envisager l'existence conjointe de deux calibres ou d'un seul calibre tirant deux projectiles différents, dans une même petite unité d'infanterie, ce qui serait pratiquement irréalisable. La seule question des munitions différentes s'opposerait à un tel projet.

On voit, en résumé, que l'invention de Gerlich, si elle mérite de retenir notre attention, à un point de vue très général, ne semble pas être actuellement de nature à révolutionner la balistique ni surtout à modifier l'armement indivuel de l'infanterie.

A propos de la „Gloire qui chante"

Dans un article, paru dans le « Soldat Suisse » du 18 février 1932, M. P. de Vallière s'est étonné que l'on ait critiqué quelque peu l'introduction d'une scène de la Légion dans la nouvelle version de la « Gloire qui chante ». Critique légère, s'il en fut, celle du « Soldat Suisse » se bornait à demander dans quel but avait été écrite la scène du Capitaine Junod et à remarquer que cette dernière laissait une impression plutôt pénible au spectateur.

M. de Vallière a répondu d'une plume enthousiaste et persuasive à notre question, mais sans nous permettre toutefois de modifier en rien notre opinion.

Il fallait sans aucun doute rappeler dans la « Gloire qui chante » le souvenir héroïque des Suisses tombés au service de la France pendant la guerre mondiale; oui, cela il le fallait, car un oubli de cette nature eut été une véritable injustice, mais était-ce là une raison assez puissante pour motiver l'introduction d'une scène entière de la Légion étrangère, très belle en elle-même, il est vrai, mais n'étant peut-être pas tout à fait à sa place dans une manifestation si purement patriotique comme l'était la « Gloire qui chante »? N'eut-il pas été plus indiqué de confier au récitant seulement ce rôle de glorificateur de l'héroïsme des légionnaires suisses de 1914 à 1918?

Car, malgré tous les braves qu'elle a fournis, la Légion étrangère ne peut se targuer de jouir d'une très bonne réputation, on sait de quels éléments elle est en partie composée et il est probable que c'est là l'unique raison qui nous interdit d'associer dans une même pensée le souvenir des légionnaires suisses et celui de nos soldats de Sempach, de Morgarten, des Tuileries et des frontières en 1914.

Si parmi ces figures de légionnaires, il y en avait une qui méritait qu'on la distingua, c'était bien celle du capitaine Junod et nous comprenons parfaitement M. de Reynold de l'avoir mise en relief dans la « Gloire qui chante », puisque telle était son idée. Mais le plus bel éloge qu'on ait fait du capitaine Junod est contenu dans une simple lettre qu'un légionnaire bernois adressa à la famille de son capitaine après la mort de celui-ci à la butte de Souain:

« Permettez à un simple soldat de vous adresser ces quelques mots que j'écris en souvenir de notre glorieux capitaine Junod, mort en héros, en Champagne, le 28 septembre 1915 et pleuré de tous les soldats qui avaient eu le bonheur de servir sous son commandement.

Je l'aimais, car il était avant tout la justice elle-même, ne perdant jamais une occasion de faciliter le sort des soldats qui lui étaient confiés...

Il a trouvé la plus belle mort qu'un soldat ait jamais pu désirer: ‚En avant, mes enfants, à la mort.'

Ce sont les derniers mots que j'ai entendus. »

Ces quelques lignes qu'on sent dictées par un cœur bien accroché dépeignent le capitaine Junod tel qu'il était, un noble cœur et une âme d'élite. Ceci dit pour qu'on comprenne bien qu'en demandant dans quel but la scène du capitaine Junod avait été écrite, nous ne mettions pas ce dernier en cause, mais le corps qu'il représentait, c'est à dire la Légion étrangère.

Nous nous sommes déjà expliqués plus haut à ce sujet et nous n'y reviendrons pas, mais ceux qui, comme nous, ont éprouvé un certain malaise pendant cette scène de la Légion nous comprendront et ceux qui ne sont pas de notre avis nous pardonnerons d'avoir énoncé franchement notre opinion, non pas dans l'intention d'amoindrir leurs mérites, mais simplement dans le but d'exprimer un sentiment dûment éprouvé, mais bien délicat à analyser.

E. N.

Petites nouvelles

La presse a publié dernièrement une information suivant laquelle le colonel Secrétan aurait reçu un blâme du Conseil fédéral pour avoir parlé de l'armée à Radio Suisse romande et s'y être laissé aller à prononcer un réquisitoire assez violent contre l'antimilitarisme. Jusqu'à confirmation de la chose nous nous permettrons de douter de la véracité de cette information qui nous paraît être d'un caractère extrêmement fantaisiste.

En effet, le colonel Secrétan, étant actuellement hors service selon l'article 51 de l'organisation militaire, a toute latitude pour donner des conférences où et quand il le veut; que quelques abonnés irascibles et socialistes (double défaut!) de Radio Suisse romande en aient été offusqués, ceci est une autre chanson et c'est Radio Suisse romande qu'on devrait blâmer d'avoir accepté de transmettre cette conférence et peut-être même de l'avoir demandée au Colonel Secrétan. Dans tous les cas nous ne voyons pas très bien le Département militaire fédéral adressant un blâme à l'un de ses serviteurs les plus dévoués au moment même où il défend de toutes ses forces la cause de celui-ci.

L'armée est une grande muette, dit-on, soit, mais qu'on ne dépasse pas la mesure, il y a assez longtemps qu'on nous jette